

La poursuite du travail collectif pour un SCoT orienté sur la qualité de l'urbanisme

L'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

Pour le travail sur la déclinaison réglementaire du projet de territoire et l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT, de nombreux rendez-vous se sont succédé au cours des derniers mois.

Ateliers de concertation, groupes territoriaux, réunions du Collectif de construction... plus d'une douzaine de séances de travail ont permis de construire collectivement les orientations du SCoT qui serviront de cadre de référence aux futurs documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux.



Unité Côte des Bar,
Champignol-lez-Mondeville



Unité Territoires d'Orient,
Brienne-le-Château



Unité Confluence
de Troyes, Lavau

Pour l'ensemble des participants, la recherche d'une plus grande qualité dans l'urbanisme et d'un aménagement durable et équilibré doit guider les choix de demain.

Dans cette perspective, l'écriture du DOO s'appuie sur des orientations phares :

- Conforter le maillage de villes, de bourgs et de villages qui structure les territoires et soutenir les centralités,
- Agir pour diversifier l'offre d'habitat et réinvestir les logements anciens,
- Miser sur la qualité de l'urbanisme et la cohérence des tissus urbains et villageois,
- Préserver durablement nos paysages et nos patrimoines,
- Faire de la trame verte et bleue un outil multi-facettes de valorisation des territoires,
- Intégrer les enjeux agricoles et forestiers dans les réflexions d'aménagement,
- Réduire la vulnérabilité de nos territoires,
- Préserver les équilibres économiques et commerciaux,
- Travailler sur les solutions de mobilité.



Risque inondation et urbanisme : L'engagement du syndicat dans le PAPI

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine troyenne et supérieure, le syndicat DEPART poursuit son engagement pour une meilleure prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.

Accompagner les collectivités, lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, pour mieux connaître la vulnérabilité du territoire, mobiliser les outils adaptés pour favoriser un aménagement résilient, valoriser les bonnes pratiques mettant l'eau au cœur des projets... tels sont les axes de travail des deux fiches-actions portées par notre syndicat.

Déclinées dans le DOO, ces orientations s'inscriront également dans le programme de travail relatif à la mise en œuvre du SCoT une fois approuvé.



Place Marcel Noël, Mussy-sur-Seine,
crue de janvier 2018



Aménagement commercial : De la charte de confiance aux règles du jeu



Charte de confiance signée par les acteurs des SCoT et du commerce lors des Rencontres nationales des SCoT à Amiens en juin 2018

Dans un contexte de prise de conscience renouvelée des enjeux liés à la maîtrise des implantations commerciales sur l'ensemble des territoires, la recherche d'outils d'accompagnement constitue une préoccupation forte des collectivités.

Les réflexions engagées depuis près de deux années conduisent aujourd'hui à s'engager collectivement pour un aménagement commercial plus concerté, plus équilibré et plus efficace.

La Charte de développement commercial de Troyes Champagne Métropole a ainsi vocation à constituer le document de référence et le « contrat de confiance » à l'échelle de son périmètre. En parallèle, le SCoT prévoit un ensemble d'orientations réglementaires pour les futurs commerces : localisations préférentielles, conditions d'implantation... Enfin, le syndicat pourra saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour certains projets, dans un souci de veille et de contrôle.